

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES

ARRÊTÉ N° 15 – 1087 du 19 mai 2015

**portant modification de l'arrêté préfectoral
du 26 mars 2013 portant création
de la commission de suivi de site
pour des dépôts d'hydrocarbures exploités par
les sociétés PICOTY SA et SDLP à La Rochelle**

LA PRÉFÈTE DE LA CHARENTE – MARITIME
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.110-1, L.124-1, L.125-1, L.125-2-1 et R.125-8-1 à R.125-8-5,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 247,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-2422 du 6 juillet 2006 portant création d'un C.L.I.C pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par la société PICOTY SA et pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par la société SDLP sur la commune de La Rochelle, renouvelé le 27 novembre 2009, modifié le 25 octobre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-616 du 26 mars 2013 portant création de la commission de suivi de site pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par PICOTY SA sur la commune de La Rochelle et pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par SDLP sur la commune de La Rochelle,

Vu l'arrêté préfectoral n°14-2272 du 10 septembre 2014 portant modification de la composition de la commission de suivi de site et l'ajout dans le périmètre de la commission de suivi de site des dépôts d'hydrocarbures de la société SDLP sis Fief de La Repentie,

Vu la lettre du 06 novembre 2014 par laquelle le président de l'association de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Charente-maritime informe du changement de représentants pour la commission de suivi de site des sociétés PICOTY et SDLP,

Vu la lettre du 07 avril 2015 par laquelle le président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle informe du changement de représentants pour la commission de suivi de site des sociétés PICOTY et SDLP,

Vu la délibération n°109 du 10 avril 2015 du conseil départemental de la Charente-Maritime relative à la désignation des conseillers départementaux à divers organismes, commissions et conseils d'administration,

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente- Maritime,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 modifié, portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour les sociétés PICOTY et SDLP est modifié ainsi qu'il suit :

Article 4 : La commission est composée de :

a) La commission est composée ainsi qu'il suit :

1° Collège "administration de l'État"

Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,
Le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
Le Directeur Régional des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,

2° Collège " élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés "

titulaire : M. Jean-François FOUNTAINE, maire de La Rochelle
titulaire : M. Dominique GUEGO, maire de La Rochelle
suppléant : Mme Sophorn GARGOULLAUD

titulaire : Mme Sophorn GARGOULLAUD, Communauté d'Agglomération de La Rochelle

suppléant : M. Jean-Marc SOUBESTE

titulaire : M. Christian FALLOURD, Conseiller départemental
suppléant : M. Pierre MALBOSC, Conseiller départemental,

titulaire : Mme Corinne CAP, Conseil Régional

3° Collège "riverains des installations classées pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée "

titulaire : M. Patrick PICAUD, Coordonnateur de l'association Nature Environnement
17

suppléante : Mme Brigitte DESVEAUX,

titulaire : M. Raymond BOZIER, Président de l'association R.E.S.P.I.R.E
suppléant : Mme Nathalie LE MITOUARD

titulaire : M. Pierre-Marie PICHERIT, association Union Fédérale des
Consommateurs
suppléant : M. Yves FOURNAT

titulaire : M. Raymond BRIVES, comité de quartier LALEU LA PALLICE – LA
ROSSIGNOLETTE
suppléant : M. Xavier BONNAVAL

titulaire : M. Max CLICQUOT DE MENTQUE, comité de quartier PORT NEUF
suppléant : M. Michel RAPHEL

4° Collège "exploitants" d'installations classées pour laquelle la commission a
été créée ou organismes professionnels les représentants

titulaires : M. Olivier BOURDUT, directeur de la société PICOTY SA
M. Pascal TOUVRON adjoint au directeur de la société PICOTY SA
M. Flavien AUDEBERT responsable QHSE de la société PICOTY SA

suppléants : M. Bruno MARCHAT, secrétaire général de la société PICOTY SA
M. Yann DECRON, responsable technique de la société PICOTY SA
M. Sébastien GARRISSOU, HSE filiales de la société PICOTY SA

titulaires : M. Laurent DESCAMPS, directeur de la Société SDLP
M. Damien TASTET, responsable QHSE de la société SDLP

suppléants : M. Philippe LEYES, directeur de la Société SDLP
M. Yann GARZUEL, responsable exploitation de la société SDLP

5° Collège "salariés" des installations classées pour laquelle la commission a
été créée,

titulaires : M. Florent RENARD, représentant CHSCT de la société PICOTY SA
M. Serge CASTILLO, membre CHSCT de la société PICOTY SA
M. Sébastien CLEMENT, membre CHSCT de la société PICOTY SA,
suppléants : M. Pascal BINAUD, représentant CHSCT de la société PICOTY SA
M. Sébastien MARSAULT, adjoint au directeur de la société PICOTY SA
M. Sébastien PAYSAN, responsable technique de la société PICOTY SA

titulaires : M. Aziz MAKHKHOUTE, membre du CHSCT de la société SDLP
M. Joël MICHELON, opérateur et élu délégué du personnel de la société
SDLP

suppléants : M. Alain DUFEE, agent de maîtrise d'exploitation société SDLP - dépôt de
la Pallice
M. Yann LOIZEAU, opérateur polyvalent d'exploitation de la SDLP

personnalités qualifiées :

Commandant Fabien LOUP, responsable du service opérations groupement nord
,Service Départemental d'Incendie et de Secours,
ou Commandant Olivier DUMAS, chef du service prévision des risques

M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S),
ou son représentant

M. Bernard PLISSON, responsable de la Mission Développement Durable du Grand
Port Maritime de La Rochelle,
ou M. Philippe Reydant, Commandant du Port Maritime de La Rochelle

Article 2 : Les autres dispositions des arrêtés préfectoraux des 13 août 2013 et 10 septembre 2014, restent inchangées.

Article 3 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un affichage en mairie de La Rochelle pendant un mois.

La Rochelle, le 19 mai 2015

LA PRÉFÈTE,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général par intérim,


Magali SELLES